

Le père ÉLISÉE et la réforme des études médicales *

P. HILLEMAND, E. GILBRIN ** et A. SEGAL

Alors qu'avant la Révolution, l'enseignement de la médecine et de la chirurgie était distinct, la loi du 11 mars 1803 prescrivit un enseignement commun.

Par suite de départs aux armées, le nombre des médecins, pour la population civile, avait tellement diminué qu'on eut recours aux officiers de Santé. La qualité du corps médical était médiocre et de nombreuses critiques étaient adressées au corps enseignant.

Après la chute de l'Empire, beaucoup de médecins et de chirurgiens, ayant appartenu à la Maison du roi, voulurent rétablir les institutions d'avant 1789. Ils avaient à leur tête le père Elisée (1). Celui-ci écrivait : « En 1791, les ennemis de la Royauté voulaient tout confondre pour avilir les institutions royales et anéantir ce que la sagesse de nos rois avait si heureusement institué... Ces nouveaux vandales n'épargnèrent ni la médecine, ni la chirurgie ». Certes, des modifications s'imposaient. Mais le père Elisée voulait séparer, tant dans l'enseignement que dans la pratique, la médecine et la chirurgie et rétablir l'Académie royale de chirurgie et la Société royale de médecine, et supprimer les officiers de Santé, « ce fléau... cet opprobre de la médecine ». Il désirait revenir au particularisme corporatif et donner droit de regard à l'Eglise sur l'enseignement.

Prenait-il la tête de ce mouvement par conviction politique, pour réprimer les abus ou par désir de placer la chirurgie au premier plan ? Ne souffrait-il

* Communication présentée à la séance du 13 juin 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** Dr Gilbrin, 38, rue Lacépède, 75005 Paris.

(1) P. HILLEMAND et E. GILBRIN. — « Le père Elisée (1753-1817), Premier chirurgien de Louis XVIII ». *Hist. des Sciences Méd.*, XIV, 2, 1980, p. 233-240.

pas de ne pas être docteur en médecine et d'être considéré par les médecins et les chirurgiens comme un individu d'une classe inférieure ? (2).

L'Académie de chirurgie rétablie, il avait toute chance, en tant que Premier chirurgien du roi, d'en devenir le président.

De leur côté, certaines écoles de province poussaient à la réforme. Celle de Caen invoquait les sentiments religieux de son Université, celle de Montpellier réclamait les prérogatives qui lui avaient été accordées par les papes et les rois.

Dès le 14 avril 1814, les professeurs avaient signé une adresse au Roi et le 18 mai, ils obtenaient une audience du souverain. Avec habileté, le Doyen Le Roux rappelait que la Faculté n'est point « nouvelle » et qu'elle « est formée des débris de l'ancienne Faculté dont la création remonte à Charlemagne, de ceux du Collège de chirurgie fondé par Saint Louis, de ceux de l'Académie royale de chirurgie établie par Louis XV et de ceux de la Société royale de médecine, bienfait de Louis XVI », et il terminait sa harangue en réclamant la protection éclairée de Louis XVIII.

Les professeurs ménageaient le père Elisée et c'est ainsi qu'Hallé accepta de se rendre au chevet du comte d'Artois, soigné par le père Elisée, et de signer, avec ce dernier et avec Guérin, les bulletins de santé. Les professeurs donnaient leur accord à la création d'une Société royale de médecine, mesure qui ne modifiait en rien le statut des études de médecine. Le 17 septembre 1814, ils insistaient sur l'unicité de l'enseignement. Desgenettes et Percy faisaient de discrètes allusions contre une éventuelle réforme et espéraient « qu'entourée des conseils de la sagesse, Sa Majesté conservera pour nous ce qui est bien et perfectionnera tout ce qui peut être amélioré (3). Le père Elisée obtenait cependant du Roi l'ordonnance du 17 février 1815 qui créait des Facultés et modifiait le recrutement des professeurs. Les concours étaient supprimés et les professeurs nommés par le Conseil royal de l'Instruction publique. Mais le 21 mars, Napoléon débarquait au golfe Juan et la Faculté se ralliait à lui (4).

Après le retour de Gand, l'ordonnance du 17 février 1815 resta lettre morte, probablement pour raison budgétaire. L'énorme indemnité de guerre, exigée par les Alliés, imposait des économies sévères.

Le père Elisée, Marquais, Réveillé-Parise, dénonçant l'indulgence excessive des examinateurs, réclamaient la suppression des officiers de Santé et insistaient sur la nécessité de séparer l'enseignement de la médecine et celui de la chirurgie. Certains, comme Sédillot (5), suggéraient la création

(2) Avant la Révolution, un médecin qui se serait commis avec un empirique aurait été rayé de la liste des Docteurs régents.

(3) Séance publique de la Faculté, 7 nov. 1814. Didot jeune.

(4) *Moniteur Universel*, 31 mars 1815, p. 364.

(5) SEDILLOT J. — « Gén. de Chir. et de Pharmacie », 1, 1814, 10, 120.

d'un Collège royal de médecine, subdivisé en deux ordres — l'un médical, l'autre chirurgical — et celle de conseils disciplinaires qui devaient réglementer l'exercice de la profession.

Après sa prise de position en faveur de l'Empereur, la situation de la Faculté était plus délicate en 1815 qu'en 1814. Des destitutions avaient frappé ceux qui s'étaient compromis pendant les Cent-Jours ; des lois très strictes avaient été votées. La Faculté attendit avant de témoigner son loyalisme vis-à-vis du Roi. Le 4 novembre 1815, Hallé (6) défendait l'unicité des études médicales. De son côté, Le Roux affirmait la nécessité de garder réunies les deux branches de l'art médical : « Lorsqu'une longue expérience, de plus de vingt années, a prouvé la bonté de l'établissement, il est dangereux de morceler celui qui n'a besoin que de légères améliorations. Cette Faculté, au milieu des plus grands troubles politiques, a pu se former et s'illustrer par la seule force des hommes qui la composent ». Par contre, Marquais réfutait les arguments d'Hallé. Les discussions restaient sur un plan très courtois.

Mais cette résistance irrita le père Elisée. C'est alors qu'il adressa au Roi, sous le titre d'« Observations présentées au Roi sur la Faculté de médecine », un rapport non signé (7) et d'une rare violence. Exposant les raisons qui poussaient à la séparation de la médecine et de la chirurgie, il écrivait : « Les résistances aux changements qui lui sont proposés ont deux motifs : le premier, le seul qu'elle puisse avouer, qu'en effet elle présente avec éclat pour s'emparer de l'opinion publique et détourner l'attention des abus scandaleux qu'il est essentiel de réprimer, se rattache à la séparation des deux sciences de la médecine et de la chirurgie. Non, ce n'est pas la science qui donne tant d'inquiétude aux professeurs de la Faculté, un autre motif les fait agir ; ils le cachent ce motif, parce qu'il est peu honorable. » Et il distingue parmi les professeurs « ceux qui ne peuvent réagir et ceux qui n'ont pas honte de mettre le plus vil égoïsme sous la protection d'une des sciences qui honorent le plus le cœur humain... Ils sont à la fois professeurs, administrateurs, hommes publics ; sur les devoirs que ces titres leur imposent, la voix des honnêtes gens les accuse. Professeurs, ils ne professent pas et ne publient rien ; administrateurs, ils partagent sans rougir les bénéfices illicites et les grossissent par des admissions funestes à la société... Hommes publics, le retour inattendu de calamités nouvelles en a remplacé plusieurs parmi les ennemis des Princes et les apôtres de l'Usurpateur ». Et il termine par cette diatribe : « Les fonds qui restent dans vos mains ne vous appartiennent pas et, à défaut d'un sentiment plus élevé, la simple probité doit vous dire quelle en est la destination. N'avez-vous pas à craindre que certains diplômés que vous jetez ainsi au hasard, ne deviennent des instruments meurtriers ? » (8).

(6) *Journal des Débats*, 30 nov. 1815.

(7) *Moniteur Universel*, 28 nov. 1815.

(8) A la même période, le père Elisée faisait nommer son neveu chirurgien des Grenadiers à cheval et son élève Puzin chirurgien des Gardes du corps de Monsieur.

La Faculté ne pouvait que protester contre de telles accusations. Un mémoire de 36 pages, respectueux dans sa forme, fut largement diffusé parmi les membres des deux Chambres et dans le public. Ce mémoire précisait le détail des occupations des professeurs. Les rétributions touchées assuraient l'entretien des bâtiments, les frais de bibliothèque, le salaire des employés, etc. Puis on insistait sur la nécessité de conserver l'unicité de l'enseignement.

De nombreux factums anonymes parurent. Dans celui ayant pour titre *Observations présentées au Roi*, on pouvait lire, à côté des arguments en faveur de la séparation de la médecine et de la chirurgie : « La Faculté attendait... Les modifications qu'il plairait au Roi d'adopter, quand elle a vu son honneur attaqué dans un libellé anonyme... Elle n'avait qu'un parti à prendre, celui d'attaquer comme calomniateur devant les tribunaux l'auteur anonyme qu'elle aurait fini par connaître. Deux motifs puissants l'ont retenue... Elle aurait craint de découvrir dans son ennemi une personne tenant d'une façon quelconque à l'art de guérir... Si elle gardait le silence, elle se faisait complice de l'outrage que l'on fait à la majesté du Trône en présentant au Roi un amas d'insertions mensongères et calomnieuses, qui ne portent sur aucun fait positif. »

Quand on apprit que le rapport remis au Roi était l'œuvre du père Elisée, l'indignation fut à son comble. Comment un ex-moine, un empirique, osait-il attaquer le corps professoral ? La guerre des libelles continua. « L'auteur reconnaîtra sans doute son erreur ; il reconnaîtra certainement quel rôle indigne il a joué près du plus juste des rois. Il devrait s'en repentir. Il lui faudra, pour son honneur, réparer la démarche inconsidérée par laquelle il a voulu ternir sa réputation (celle de la Faculté), acquise par tant d'utiles travaux. » (9).

Entre-temps, le 9 novembre 1815 (10), le Roi promulguait une ordonnance créant une Commission chargée de lui rendre compte avant le 1^{er} janvier suivant de l'état actuel de l'enseignement de la médecine et de la chirurgie et de lui proposer les réformes qu'elle jugerait nécessaires.

Les membres de la Commission choisis, pensons-nous, par le père Elisée, comprenaient, outre deux conseillers d'Etat, Antoine Portal ; Coste, Premier chirurgien des Armées ; Beauchêne, ancien médecin de l'hôpital militaire de Paris ; le père Elisée ; Valentin, membre de l'ancienne Académie de médecine (11) ; Deschamps, chirurgien en chef de la Charité ; Dupuytren, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; Boyer, professeur à la Faculté ; Marquais, ancien chirurgien principal de la Charité ; Barbier, chirurgien en chef du

(9) « Conduite des professeurs de la Faculté », par Th. D.B.N.T., 6, 272.

(10) *J. des Débats*, 30 nov. 1815. Voir Paris, Denonville, 6 p.

(11) Allusion, dans une ordonnance royale, à une ancienne « Académie de médecine de Paris » qui s'était constituée sous l'Empire, le 27 septembre 1804.

PICHEVIN R. — « La première Académie de médecine de Paris (1804-1819) ». *Bull. soc. Fr. Hist. Méd.*, XII, n° 4, p. 196-230.

Val-de-Grâce ; Biron, adjoint au médecin-chef des Invalides. Léveillé, médecin des prisons du département de la Seine, était le secrétaire de la Commission.

La première réunion de la Commission (12) se tint le 19 novembre 1815, probablement dans la chapelle de la Charité. Le père Elisée prononça le discours d'ouverture : « Sa Majesté, frappée des abus incalculables qui se sont produits dans l'enseignement de l'art de guérir, a voulu en pénétrer les causes. Elle a demandé des éclaircissements et la vérité. » Le discours retrace « l'origine, les progrès et les suites funestes d'un désordre qui, sans doute, n'existe que dans les temps de troubles et de confusion. Dans les longues maladies des peuples, tout dégénère et se pervertit. Les meilleures institutions elles-mêmes cèdent à l'effort qui tend à tout déranger dans l'ordre social. La loi sert de protection à l'influence dans laquelle les abus ont pris naissance et se propagent encore ». La loi du 11 mars 1803 prête à interprétations. Elle maintient les distinctions entre médecins et chirurgiens et confond les deux sciences. Dans l'enseignement, cette loi « laisse aux professeurs des écoles la disposition du produit des réceptions ».

Du fait de la confusion entre les deux sciences, « un très grand nombre de candidats ont été reçus avec une précipitation non moins déshonorante pour l'art que dangereuse pour la société. Des doutes se sont élevés sur les motifs d'une condescendance aussi extraordinaire... Tout ce que les dernières institutions présentent de distingué, de grand, de favorable à la science, doit être maintenu. Les écarts, les abus, nés de méthodes sévèrement réprochées par l'expérience doivent être réprimés sévèrement. Il faut qu'un désintéressement généreux désarme une cupidité si honteuse et si facile... Il vous restera peut-être à gémir sur un mal, peut-être irréparable. Un grand nombre de jeunes gens, étrangers à la science, se sont introduits parmi les véritables docteurs et pendant longtemps la société dont ils sont le fléau déposera contre l'imprudence qui les a revêtus d'un pouvoir d'autant plus funeste que c'est au nom de l'humanité qu'ils en ont usage ».

L'enquête fut poussée avec vigueur et même sur la comptabilité, comme en témoigne notre document inédit (fig. 1) dont nous avons eu la bonne fortune de découvrir le contexte dans un éloge sur M.A. Désormeaux (1778-1830) par Honoré (13). Le père Elisée possédait alors le titre de Premier chirurgien du roi et, ajoute Honoré, « depuis longtemps il cherchait à faire rétablir en sa faveur les droits pécuniers attribués autrefois à cette charge sur les réceptions : il avait besoin de renseignements et de notes dont il avait chargé un de ses agents de prendre sur les registres de la Faculté : au moment où on allait les communiquer, Désormeaux entre dans les bureaux, s'enquiert du message, de quelle part il vient, fait fermer les registres et déclare qu'ils ne seront ouverts que sur ordre du ministre ». Voilà donc dévoilés quelques agissements nettement intéressés du père Elisée. Les

(12) *J. des Débats*, 24 déc. 1815.

(13) HONORÉ M. — « Notice historique sur le professeur Désormeaux ». Paris, imp. du Migneret, 1830.

le père Elisée demandoit l'état des
sommes reçues par la faculté depuis l'an 12.
il a présenté une lettre du ministre adressée
à M. Sue, qui l'invite à délivrer au père
l'état des sommes versées dans la caisse
de l'université par la faculté, et des sommes
provenant de réceptions de sages-femmes
depuis l'an 12.
J'ai promis ce qui est porté sur la lettre
du ministre, et annoncé ^{formellement} que je ne donnerois
rien de plus sans une autre lettre.
J'ai l'honneur de vous saluer
Désormeaux

Fig. 1. — Ce billet autrefois cacheté et non daté, de Marie-Alexandre Désormeaux (1778-1830), a donc été rédigé après la mort de Pierre Sue, survenue le 28 mars 1816. En effet, il est fait référence à une lettre adressée à Pierre Sue (1739-1816) et la réponse ferme de Désormeaux nous le montre comme trésorier de la Faculté. Ce mot a donc été rédigé en avril 1816, car le rapport de la Commission contrôlée par le père Elisée fut remis le 8 mai 1816 et se rapporte bien aux agissements « inquisiteur » et intéressé du père Elisée. (Coll. Alain Ségal.)

discussions reprirent traînant en longueur, puisque le rapport ne fut remis au Roi qu'avec un retard de quatre mois.

Un certain nombre de points avaient pu être réglés rapidement : création d'une Société royale de médecine et d'une Académie de chirurgie, prolongation de la durée des études, sévérité plus grande lors des examens et suppression des officiers de Santé. Les difficultés surgirent quand la Commission aborda le problème des études proprement dites. Les deux courants hostiles — unicistes et dualistes — rejetèrent de nombreux projets de compromis. Enfin on vota sur le texte du père Elisée : création de Facultés fonctionnant en dehors de l'Université, sous la juridiction du ministre de l'Intérieur et des préfets. L'enseignement de la médecine et de la chirurgie était séparé. Mis aux voix, ce projet n'obtint que huit voix contre six. Le père Elisée fut déçu d'une majorité aussi faible, étant donné la sélection des membres de la Commission. Bien que Léveillé fut le secrétaire, ce fut Marquais qui, sous la direction du Père, rédigea le rapport et le projet de loi à remettre au Roi ! Très froissé, Léveillé prépara un contre-rapport pour le Roi, qui fut réfuté par Marquais.

La polémique et les pamphlets continuaient. L'un d'eux, rédigé par les professeurs Delpech et Prunelle, sous le titre « Lettre d'un ancien chirurgien-barbier », avait été diffusé à Montpellier. Delpech prêtait au père Elisée le projet d'élever au rang de docteur en chirurgie les barbiers et les perruquiers ! Lors d'un voyage à Paris, il en distribuait des exemplaires. Très piqué, le père Elisée stigmatisait « cette criminelle insinuation... ce véritable attentat aux intentions de Sa Majesté ». Il enjoignait même au Préfet de police de rechercher les exemplaires qui circulaient. Le 3 mai 1817, Delpech était suspendu de ses fonctions.

Le Roi, impressionné par la faible majorité en faveur de la réforme, par l'hostilité inattendue qui s'exprimait contre elle, préféra attendre que les passions s'apaisent avant de prendre une décision.

Le 27 novembre 1817, le père Elisée succombait. Marquais essayait de relancer le projet, mais mourait cinq mois plus tard. Les deux grands protagonistes de la réforme avaient disparu et Dupuytren, devenu Premier chirurgien du roi, tergiversait. La Commission de l'Instruction publique ne prenait aucune décision et peu à peu le projet du père Elisée tombait dans l'oubli.

Cependant, des tractations se poursuivaient et le 20 décembre 1820, une ordonnance royale créait l'Académie royale de médecine(14). Cette ordonnance confirmait, en les couvrant d'éloges, la disparition de l'Académie royale de chirurgie et celle de la Société royale de médecine. La Royauté maintenait les réformes créées par la Révolution et l'Académie de chirurgie ne devait revoir le jour qu'en 1933.

(14) HILLEMAND P. et GILBRIN E. — « Le père Elisée et la création de l'Académie de médecine ». Communication du 6 janvier 1981 à l'Académie de médecine. *Bull. Acad. Nat.*, 1981, 165, n° 1, 23-26.

